

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRETEAU
N°22-01

Séance du 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BONIN Gérard, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme DEGIRAL Laurence, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, M. VIGNE Olivier

Procuration(s) :

M. CHASSAGNE Jean-François donne pouvoir à M. MONNET Jérôme, M. MAIRE Pierre donne pouvoir à M. BONIN Gérard

Étai(en)t absent(s) :

M. DEVILLARD Claude

Étai(en)t excusé(s) :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. MAIRE Pierre

Date de la convocation
20 janvier 2023

Date d'affichage
20 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 31 janvier 2023 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GILLES Xavier

31 janvier 2023
et publication du
31 janvier 2023

**BUDGET COMMUNE EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU TRESORIER**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis Le Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de M. le Maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du tressorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TRETEAU

Monsieur le Maire DELIGEARD Arnaud

